

1- Compte rendu de la réunion du Conseil Communautaire du 15 février 2010.

Présents : Christian TEYSSIERES, Nicole LEVAVASSEUR (pouvoir de Jean Claude TESSIER), Gabriel SERRA, Florence DANTHEZ, Jean Pierre SALACROUX, Jacques MERCIER (pouvoir de Michel MONTET), Fabienne PERN-SAVIGNAC, Claude JOUANY, Eric DUJARDIN, Jean CAMBON, Maurice CORRECHER, Paul AURADE, René COLINET, Vincent TEULIERES, Jean Pierre FORANO, Francis DELMAS (pouvoir de Claudine RAYNAL) et Pierre RAEVEN.

Assistaient à la séance: Mmes LEROUX, DENIS, DELPEYROU et M. CHADIRAT (Communauté de Communes).

1) Adoption du compte rendu de la séance du 14 décembre 2009.

Le compte-rendu n'appelant aucune observation particulière, il est adopté à l'unanimité.

2) Débat d'orientations budgétaires exercice 2010.

M. CAMBON présente les orientations budgétaires pour l'année 2010 qui sont le reflet de nos engagements définis dès 2003, année de création de la Communauté de Communes.

Cependant, la vision pluri annuelle des orientations de la collectivité est limitée cette année par les réformes en cours portant sur le financement des actions, au travers notamment la suppression de la Taxe Professionnelle et la révision du contrat enfance-jeunesse avec la CAF.

Concernant le réseau de la lecture publique qui est aujourd'hui équipés de 4 bâtiments dont 3 neufs sur les communes d'Albias, Bioule et Nègrepelisse, il sera complété en avril 2010 par l'ouverture du « Sacré Cœur » sur la commune de Montricoux.

Cette nouvelle configuration permettra de réfléchir aux moyens d'accès à ces services par les écoles de Vaïssac et Bruniquel pour la rentrée scolaire 2010-2011.

Au cours de l'année 2010, un projet de création d'une nouvelle bibliothèque sur la commune de Saint Etienne de Tulmont sera défini et une étude sera menée sur les potentialités de développement du château de Bioule.

Concernant le domaine de l'enfance, M. CAMBON rappelle l'ouverture en septembre dernier du jardin d'éveil sur la commune de Nègrepelisse. Pour l'année 2010, il est prévu l'accueil des enfants à la semaine sur la crèche de Saint Etienne de Tulmont et le déménagement du relais d'assistantes maternelles sur la Maison de l'Enfance à Albias.

Quant au fonctionnement du centre de loisirs intercommunal, nous n'avons pas de connaissance à ce jour sur les conditions de renouvellement du contrat enfance-jeunesse conclu avec la CAF. Cependant, ce contrat pourrait être élargi avec la Mutualité Sociale Agricole.

L'autre projet phare pour 2010 est l'aménagement du pôle intercommunal de services au public des Terrasses et Vallée de l'Aveyron autour de 3 bâtiments : école de musique, Maison de l'Intercommunalité agrandis par une extension en façade sur 2 niveaux.

M. CAMBON indique que le territoire de la Communauté de Communes se trouve aux portes des grandes agglomérations telles que Montauban et Toulouse et bénéficie donc du dynamisme impulsées par celles-ci. Ce phénomène s'est traduit par l'augmentation constante des bases d'imposition depuis 2003, année de création de la Communauté de Communes.

Cependant, le contexte global de l'exercice 2010 sera marquée par des marges de manoeuvre réduites et incertaines liées notamment à la réforme du financement des collectivités territoriales et à la suppression de la taxe professionnelle.

Dans ce climat socio économique et afin de ne pas pénaliser encore plus les ménages, M. CAMBON propose de maintenir les taux de fiscalité constant pour l'exercice 2010.

M. TEYSSIERES appuie les propos de M. CAMBON en soulignant qu'aujourd'hui il est nécessaire d'être plus attentif et prudent sans toutefois stopper tous les projets et idées nouvelles. Il rappelle que les communes auront à faire face cette année aux mêmes problématiques.

Concernant le budget annexe de l'aide à domicile, M. CAMBON informe de la mise en place du 5^{ème} risque assurant le financement de la dépendance et de la perte d'autonomie.

Concernant le budget annexe de l'assainissement, M. CAMBON rappelle que par les années passées la collectivité a fourni de gros efforts d'investissement, notamment pour l'extension des réseaux et la mise aux normes des installations épuratoires.

Sachant que les aides allouées par le Conseil Général et l'Agence de l'Eau sont amoindries, chaque commune est invitée à densifier en priorité les zones desservies en assainissement collectif.

M. CAMBON indique que le service rendu en matière d'assainissement est maintenant à l'équilibre sur tout le territoire, les futures années seront consacrées à la mise en place d'une tarification adaptée.

Concernant le budget annexe de l'eau potable, M. CAMBON informe que les capacités d'investissement seront tournées prioritairement sur le re dimensionnement de la station de pompage et de distribution de l'eau potable.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire prend acte des orientations budgétaires présentées par le Président.

3.1) Avenant au marché de travaux programme eau potable et assainissement 2008.

M. CORRECHER, Président délégué de la CAO, indique que la CAO s'est réunie ce même jour à 9H30 et a émis un avis favorable à l'unanimité, sur la conclusion d'un avenant n°1 au marché de travaux portant sur la réalisation des programmes assainissement et eau potable – exercice 2008 (titulaire du marché : groupement EUROVIA/COUSIN PRADERE).

Cet avenant s'élève au montant en plus value de 26 253,32 € H.T., soit une augmentation de 10,25% par rapport au montant initial du marché cad 256 010,20 € H.T..

A l'unanimité, le Conseil Communautaire autorise la conclusion d'un avenant n°1 en plus value d'un montant de 26 253,32 € H.T. portant le marché de travaux réalisation des programmes assainissement et eau potable – exercice 2008 à 282 263,52 € H.T..

3.2) SPANC – exercice 2009 : demande de subvention.

3.3) Création d'une unité de traitement des matières de vidange à Nègrepelisse.

L'examen de ces points n'appelant pas d'observation particulière, ils sont adoptés à l'unanimité.

3.4) Projet zones blanches ADSL.

M. DELMAS, Président de la Commission « Aménagement de l'espace et développement durable », informe l'Assemblée qu'une réunion s'est tenue le 29 janvier dernier à Vaïssac, pour examiner la couverture en haut débit des zones blanches, compétence communautaire transférée en décembre 2008.

A l'issue de cette réunion, il a été retenu, en fonction de la configuration des zones blanches, les technologies suivantes :

- connexion par satellite individuel pour les habitations dispersées,
- technologie par WIMAX (un Wifi plus puissant) pour les zones agglomérés

A la demande de M. TEYSSIERES pour savoir si les zones mal desservies font partie des zones blanches, il est répondu négativement.

M. MERCIER souligne que certains endroits sont effectivement très mal desservis ; le camping de Bruniquel en faisant partie.

M. CAMBON indique que la Communauté de Communes peut être acteur pour les zones du territoire communautaire non desservies en ADSL mais ne peut difficilement se substituer aux opérateurs privés pour les zones mal desservies.

Afin de préparer les modalités de la consultation pour l'équipement des 2 zones agglomérées et le dossier de subvention (possibilité de financement à hauteur de 80%), il est demandé aux mairies d'actualiser les données sur les foyers de leur commune non desservie en ADSL.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- *décide de retenir les choix techniques du satellite et du Wimax pour la couverture en haut débit des zones blanches du territoire, en fonction de la densité de l'habitat ;*
- *décide d'actualiser le diagnostic des zones blanches, tenant compte des foyers équipés depuis en installation satellite et des nouveaux foyers en besoin ;*
- *décide de préparer les modalités de la consultation pour l'équipement des 2 zones agglomérées.*

3.5) Pôle intercommunal des services au public : demande de subvention DDR.

4.1) Jardin d'éveil – modification temps de travail poste.

4.2) Appel à projet PDIAE : dépôt de candidature EREF et centre de loisirs intercommunal.

4.3) Etude château de Bioule : attribution et modification plan de financement.

L'examen de ces points n'appelant pas d'observation particulière, ils sont adoptés à l'unanimité.

6) Questions Diverses.

- M. RAEVEN prend la parole pour apporter des éléments d'information sur la campagne de collecte des plastiques agricoles.
- A partir du 1^{er} janvier 2010, la collecte s'effectuera directement par les fournisseurs concernés. Les Communautés de Communes ne seront ainsi plus mises à contribution financièrement.
La collecte pour les produits pesticides se déroulera fin mars avec l'appui d'Adivalor.
M. CAMBON invite les communes à relayer cette information ainsi que les calendriers de collecte.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 heures et 40 min.